









# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2016/2307(INI)
Procédure terminée	
Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2017	
Sujet 4.10 Politique sociale, charte et protocole social 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chômage	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	 <a href="#">TOOM Jana</a>	18/11/2016
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 <a href="#">RIBEIRO Sofia</a>	
		 <a href="#">ARENA Maria</a>	
		 <a href="#">TREBESIUS Ulrike</a>	
		 <a href="#">LAMBERT Jean</a>	
		 <a href="#">AGEA Laura</a>	
		 <a href="#">BIZZOTTO Mara</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets (Commission associée)		
	<b>CULT</b> Culture et éducation		17/11/2016
		 <a href="#">WARD Julie</a>	
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date

## Evénements clés

24/11/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/11/2016	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
06/12/2016	Débat au Conseil	<a href="#">3506</a>	
27/01/2017	Débat au Conseil	<a href="#">3515</a>	
06/02/2017	Vote en commission		
10/02/2017	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0037/2017</a>	Résumé
14/02/2017	Débat en plénière		
15/02/2017	Résultat du vote au parlement		
15/02/2017	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0039/2017</a>	Résumé
15/02/2017	Fin de la procédure au Parlement		

## Informations techniques

Référence de procédure	2016/2307(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	EMPL/8/08247

## Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE594.175</a>	23/11/2016	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE595.683</a>	19/12/2016	EP	
Avis de la commission	<b>BUDG</b>	<a href="#">PE595.421</a>	25/01/2017	EP	
Avis de la commission	<b>CULT</b>	<a href="#">PE594.070</a>	26/01/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0037/2017</a>	10/02/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0039/2017</a>	15/02/2017	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2017)358</a>	31/08/2017	EC	

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative de Yana TOOM (ADLE, EE) sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2017.

Les députés notent que le chômage dans l'Union européenne diminue lentement depuis le deuxième semestre 2013, que 8 millions de nouveaux emplois ont été créés depuis 2013 et que le taux de chômage sélevait à 8,6% en septembre 2016, soit son niveau le plus bas depuis 2009. Ils notent toutefois que la part de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas de études ou de formation (NEET) reste élevée et représente 14,8% des 15-29 ans.

Les députés se félicitent que dans [lexamen annuel de la croissance 2017](#), l'accent soit mis sur l'importance d'assurer une équité sociale en tant que moyen permettant de stimuler davantage de croissance inclusive, de créer des emplois inclusifs et de qualité et d'accroître les compétences, ainsi que sur le besoin de renforcer la compétitivité, l'innovation et la productivité. Ils déplorent toutefois que les taux d'investissements publics restent faibles et que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) n'ait pas engagé suffisamment d'investissements dans l'infrastructure sociale.

Dans ce contexte, le rapport a formulé les recommandations suivantes :

**Réduction du chômage et conditions de travail :** les députés se félicitent de la hausse du taux d'emploi mais notent que celle-ci s'est accompagnée de l'émergence croissante de formes d'emploi atypiques et non standards, notamment des contrats «zéro heure». Ils restent également préoccupés par la persistance d'un fort taux de chômage, en particulier dans les pays qui souffrent toujours de la crise.

Le rapport souligne que la priorité devrait être accordée à la pérennité et à la qualité des emplois créés et qu'il convient de lutter contre la dégradation des salaires et des conditions de travail dans le cadre des mesures en faveur de l'emploi et de la protection sociale. Il encourage les États membres à redoubler d'efforts et à rester ouverts à de nouvelles solutions et approches, afin d'atteindre l'objectif de 75% du taux d'emploi fixé dans la stratégie Europe 2020, notamment en se concentrant sur les groupes dont la participation au marché du travail est la plus faible, tels que les femmes, les travailleurs âgés, les travailleurs moins qualifiés et les personnes handicapées.

La migration pourrait jouer un rôle important en vue de réaliser des investissements à long terme sur afin d'insérer les travailleurs sur le marché du travail.

**Emploi des jeunes :** le rapport souligne que la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse devrait être renforcée à l'échelle nationale, régionale et locale, et prolongée au moins jusqu'à 2020, avec la participation active des partenaires sociaux et de services d'emploi publics, et met en avant son importance dans la transition entre l'école et le monde du travail. Il invite la Commission et les États membres à assurer un financement adéquat à la garantie pour la jeunesse afin qu'elle soit correctement appliquée dans tous les États membres.

Soulignant qu'un investissement insuffisant dans le système éducatif public peut ébranler la compétitivité de l'Europe, les députés insistent sur la nécessité d'investir dans les personnes dès que possible dans le cycle de vie afin de réduire les inégalités et de renforcer l'inclusion sociale dès le plus jeune âge.

**Chômage de longue durée :** les députés reconnaissent que l'intégration des chômeurs longue durée dans des emplois de qualité à l'aide de mesures individuelles adaptées, notamment au moyen de politiques actives en matière d'emploi, est essentielle pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale auxquelles ils sont confrontés, si suffisamment d'emplois décentes sont proposés. Ils soulignent l'importance des aptitudes et des compétences acquises lors d'apprentissages non formels et informels, de leur validation et de leur certification et de l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie.

Le rapport demande la création et le développement de partenariats entre les employeurs, les partenaires sociaux, les services de l'emploi publics et privés, les pouvoirs publics, les services sociaux et les institutions d'enseignement et de formation, afin de fournir les instruments nécessaires pour mieux répondre aux besoins du marché du travail et prévenir le chômage de longue durée. Ils rappellent qu'un suivi personnalisé et individuel qui permet d'apporter des réponses efficaces aux chômeurs de longue durée est indispensable.

**Égalité hommes/femmes :** les députés demandent à la Commission et au Conseil d'améliorer la stratégie en faveur d'un objectif primordial d'égalité entre les hommes et les femmes. Ils soutiennent l'utilisation des rapports annuels de la Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du Semestre européen pour renforcer la prise en considération de la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les États membres devraient intégrer le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs programmes nationaux de réforme et dans leurs programmes de stabilité et de convergence en fixant des objectifs et en définissant des mesures visant à combler les écarts persistants en la matière.

**Investir dans l'enfance :** les députés demandent la mise en place de programmes proposant un soutien et des perspectives dans le cadre d'un plan européen intégré d'investissement dans la petite enfance et de lutte contre la pauvreté des enfants, y compris la création d'une garantie pour l'enfance, afin que chaque enfant menacé de pauvreté en Europe (y compris les réfugiés) ait accès à des soins de santé gratuits, à une éducation gratuite, à des services de garde d'enfants gratuits, à un logement décent et à une alimentation appropriée.

**Pauvreté et exclusion sociale :** le rapport exhorte les États membres à accélérer le rythme des mesures prises pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 visant à réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté. Il demande des politiques qui respectent et promeuvent la négociation collective et la couverture de celle-ci afin d'associer le plus possible de travailleurs, tout en visant de meilleurs planchers salariaux sous la forme de salaires minimaux fixés à des niveaux décentes et avec la participation des partenaires sociaux.

**Éducation :** les députés insistent sur la nécessité de gommer les différences de disponibilité et de qualité de l'éducation afin de renforcer la scolarisation pour tous et de réduire l'abandon scolaire. En vue de combler le fossé existant en termes de pénuries et d'inadéquations de compétences sur le marché du travail européen, les députés demandent aux États membres de donner la priorité à une formation exhaustive en matière de compétences numériques, de programmation et de compétences très demandées par les employeurs, tout en maintenant des normes élevées dans l'enseignement traditionnel. Ils préconisent également de créer une véritable culture de l'entrepreneuriat qui motive les jeunes dès le plus jeune âge.

**Vieillesse de la population :** le rapport insiste sur l'augmentation des besoins en soins formels et informels et sur la nécessité d'investir dans la promotion de la santé publique et la prévention des maladies, tout en garantissant et en améliorant la viabilité, la sécurité, l'adéquation et l'efficacité des régimes de protection sociale ainsi que la fourniture de services sociaux à long terme de qualité au cours des décennies à venir. Il encourage donc les États membres à élaborer des stratégies afin d'assurer que ces régimes et ces services sont correctement financés, pourvus en personnels et développés.

# Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2017

---

Le Parlement européen a adopté par 317 voix pour, 233 contre et 117 abstentions, une résolution sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques: examen annuel de la croissance 2017.

Les députés notent que le chômage dans l'Union européenne diminue lentement depuis le deuxième semestre 2013, que 8 millions de nouveaux emplois ont été créés depuis 2013 et que le taux de chômage sélevait à 8,6% en septembre 2016, soit son niveau le plus bas depuis 2009. Ils notent toutefois que la part de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas détudes ou de formation (NEET) reste élevée et représente 14,8% des 15-29 ans. Le nombre de chômeurs de longue durée (près de 10 millions) reste également trop important.

Le Parlement sest félicité des progrès réalisés en vue de l'instauration d'un équilibre entre les dimensions économique et sociale du Semestre européen. Soulignant que l'investissement dans le développement social contribuait à la croissance et à la convergence économique, il a demandé d'intensifier les efforts de lutte contre la pauvreté et la hausse des inégalités et, le cas échéant, d'augmenter les investissements dans l'infrastructure sociale et le soutien aux personnes les plus durement touchées par la crise économique.

Le Parlement a formulé les recommandations suivantes :

**Réduction du chômage et conditions de travail :** tout en se félicitant de la hausse du taux d'emploi, les députés ont noté que celle-ci sest accompagnée de l'émergence croissante de formes d'emploi atypiques et non standards, notamment des contrats «zéro heure». Ils se sont montrés préoccupés par la persistance d'un fort taux de chômage, en particulier dans les pays qui souffrent toujours de la crise.

La résolution a souligné que la priorité devrait être accordée à la pérennité et à la qualité des emplois créés et qu'il convenait de lutter contre la dégradation des salaires et des conditions de travail dans le cadre des mesures en faveur de l'emploi et de la protection sociale. Elle a encouragé les États membres à redoubler d'efforts afin d'atteindre l'objectif de 75% du taux d'emploi fixé dans la stratégie Europe 2020, notamment en se concentrant sur les groupes dont la participation au marché du travail est la plus faible, tels que les femmes, les travailleurs âgés, les travailleurs moins qualifiés et les personnes handicapées.

La migration pourrait jouer un rôle important en vue de réaliser des investissements à long terme sur afin d'insérer les travailleurs sur le marché du travail.

**Emploi des jeunes :** le Parlement a demandé que la garantie pour la jeunesse soit renforcée et prolongée au moins jusqu'à 2020, mettant en avant son importance dans la transition entre l'école et le monde du travail. Il a demandé d'assurer son financement adéquat afin qu'elle soit correctement appliquée dans tous les États membres.

Soulignant qu'un investissement insuffisant dans le système éducatif public peut ébranler la compétitivité de l'Europe, les députés ont insisté sur la nécessité d'investir dans les personnes dès que possible dans le cycle de vie afin de réduire les inégalités et de renforcer l'inclusion sociale dès le plus jeune âge.

**Chômage de longue durée :** les députés ont reconnu que l'intégration des chômeurs longue durée dans des emplois de qualité à l'aide de mesures individuelles adaptées, notamment au moyen de politiques actives en matière d'emploi, était essentielle pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils ont souligné l'importance de la validation et de la certification des aptitudes et compétences acquises lors d'apprentissages non formels et de l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie.

Le Parlement a demandé la création de partenariats entre les employeurs, les partenaires sociaux, les services de l'emploi publics et privés, les pouvoirs publics, les services sociaux et les institutions d'enseignement et de formation, afin de fournir les instruments nécessaires pour mieux répondre aux besoins du marché du travail et prévenir le chômage de longue durée.

**Égalité hommes/femmes :** les députés ont demandé à la Commission et au Conseil d'améliorer la stratégie en faveur d'un objectif primordial d'égalité entre les hommes et les femmes. Les États membres devraient intégrer le principe de légalité entre les hommes et les femmes dans leurs programmes nationaux de réforme et dans leurs programmes de stabilité et de convergence en fixant des objectifs et en définissant des mesures visant à combler les écarts persistants en la matière.

**Investir dans l'enfance :** soulignant l'absence d'une approche axée sur les enfants dans le cadre du Semestre européen, les députés ont demandé la mise en place de programmes proposant un soutien et des perspectives dans le cadre d'un plan européen intégré d'investissement dans la petite enfance et de lutte contre la pauvreté des enfants, y compris la création d'une garantie pour l'enfance, afin que chaque enfant menacé de pauvreté en Europe (y compris les réfugiés) ait accès à des soins de santé gratuits, à une éducation gratuite, à des services de garde d'enfants gratuits, à un logement décent et à une alimentation appropriée.

**Pauvreté et exclusion sociale :** les députés ont invité la Commission et les États membres à compléter le tableau de bord des indicateurs en matière sociale et d'emploi par des données sur la qualité de l'emploi et sur la pauvreté. Ils ont exhorté les États membres à accélérer le rythme des mesures prises pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 visant à réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté. Les politiques devraient promouvoir la négociation collective, tout en visant de meilleurs planchers salariaux sous la forme de salaires minimaux fixés à des niveaux décents et avec la participation des partenaires sociaux.

**Éducation :** le Parlement a rappelé que l'éducation était un droit fondamental et qu'il convenait de gommer les différences de disponibilité et de qualité de l'éducation afin de renforcer la scolarisation pour tous et de réduire l'abandon scolaire.

En vue de combler le fossé existant en termes de pénuries et d'inadéquations de compétences sur le marché du travail européen, les députés ont invité les États membres à renforcer la cohérence entre l'enseignement et la formation et les besoins du marché du travail dans l'Union et à donner la priorité à une formation exhaustive en matière de compétences numériques. Ils ont également préconisé de créer une véritable culture de l'entrepreneuriat qui motive les jeunes dès le plus jeune âge.

**Vieillesse de la population :** le Parlement a :

- souligné que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant devrait être accordé à tous ; les réformes des systèmes de retraite devraient se concentrer entre autres sur l'âge effectif de la retraite et refléter les évolutions sur le marché du travail, les taux de natalité, la situation sanitaire et patrimoniale, les conditions de travail et le taux de dépendance économique;

- insisté sur l'augmentation des besoins en soins formels et informels et sur la nécessité d'investir dans la promotion de la santé publique et la prévention des maladies, tout en garantissant et en améliorant la viabilité, l'adéquation et l'efficacité des régimes de protection sociale ;
- exhorté la Commission, les États membres et les partenaires sociaux à adapter les marchés du travail aux travailleurs âgés, grâce à des conditions de travail leur permettant de travailler jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite.

Enfin, le Parlement s'est déclaré préoccupé par le retard pris dans la mise en œuvre des programmes opérationnels pendant la période de programmation actuelle. Il a invité les États membres à recourir plus activement aux Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) ainsi qu'à l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), afin de répondre aux priorités en matière sociale et d'emploi.